

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

L'an deux mil quinze le vingt-huit mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN SUR ERVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Solange SCHLEGEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 mai 2015

PRESENTS : MME Solange SCHLEGEL, MM. Patrick COUSIN, Jean-Claude BOUGEANT, Philippe WAROT, Ludovic BOUL, MME Nadège GENESLAY, Joëlle BELLION, Christel CHIPON, M. Christophe BRUNEAU, Jacky DEROUIN. **ABSENT EXCUSE** : M. Emmanuel TATIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Joëlle BELLION

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 avril 2015 : Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°1 : OBJET : création d'une commune nouvelle : définition du périmètre

Un travail de réflexion a été engagé par différentes communes en vue de se rapprocher et de créer une commune nouvelle.

La loi du 16 mars 2015 (articles 2113-2 et suivants du CGCT) est venue préciser les conditions de création de la commune nouvelle. Afin de clarifier le périmètre envisageable afin de créer une commune nouvelle, 6 combinaisons possibles énumérées ci-dessous vous sont proposées. Le travail de concertation sera poursuivi en vue d'une éventuelle création, il vous est proposé de vous prononcer sur cette déclaration de principe et d'autoriser le maire à faire tout acte nécessaire à la poursuite du projet :

1) Blandouet, Chammes, Saint-Jean-sur-Erve, Saint-Pierre-sur-Erve, Sainte-Suzanne, Saulges, Thorigné-en-Charnie, Torcé-Viviers-en-Charnie :

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 10, Abstention : 0, Contre : 10, Pour : 0

2) Blandouet, Saint-Jean-sur-Erve, Saint-Pierre-sur-Erve, Saulges, Thorigné-en-Charnie :

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 10, Abstention : 0, Contre : 5, Pour : 5

3) Blandouet, Saint-Jean-sur-Erve, Saulges, Thorigné-en-Charnie :

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 10, Abstention : 0, Contre : 2, Pour : 8

4) Saint-Jean-sur-Erve, Saulges, Thorigné-en-Charnie :

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 10, Abstention : 0, Contre : 2, Pour : 8

5) Blandouet, Saint-Jean-sur-Erve, Thorigné-en-Charnie :

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 10, Abstention : 0, Contre : 0, Pour : 10

6) Saint-Jean-sur-Erve, Thorigné-en-Charnie :

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 10, Abstention : 0, Contre : 0, Pour : 10

Les combinaisons 1 et 2 ne sont pas retenues faute de majorité absolue. Le Conseil Municipal tient à ce que soit notifié qu'il souhaite que le nombre de conseillers de la commune nouvelle soit réparti de manière équitable entre chaque commune.

AUTORISE le maire Solange SCHLEGEL à faire tout acte nécessaire à la poursuite de ce projet.

N°2 : OBJET : Adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-4-2

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles de L422-1 à L422-8 ainsi que les articles R423-15 à R423-48

CONSIDERANT la fin progressive de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme pour les communes compétentes appartenant à un établissement public de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants.

CONSIDERANT que le service commun, prévu par l'article 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

CONSIDERANT la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes des Coëvrons en date du 30 mars 2015 décidant de la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 10, Abstention : 0, Contre : 0, Pour : 10

DECIDE d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme

- AUTORISE le maire Solange SCHLEGEL à signer la convention relative au projet avec la Communauté de communes des Coëvrons.